

# Rentrée 2026

# Bienvenue sur le campus de Metz

Programme Grande École  
Étudiants de 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> année

Document mis à jour le 7 juillet 2026

Le campus de Metz est fermé pour les vacances d'été du lundi 20 juillet 2026 au vendredi 14 août 2026 inclus.

**Les étudiants de deuxième année démarreront leurs cours sur le campus de Metz le jeudi 3 septembre 2026 à partir de 7h30, selon leur emploi du temps.**

## Service des Formations (scolarité)

### Accueil des élèves pour la rentrée 2026

Accueil téléphonique à partir du lundi 17 août 2026, du lundi au vendredi de : 9h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00 : Tél : 0033 3 87 37 54 47/82/76

Mail : [inscriptions.metz@ensam.eu](mailto:inscriptions.metz@ensam.eu)

### Procédure d'inscription pour les élèves ingénieurs

L'inscription s'effectue en ligne et devra être validée le plus rapidement possible.

Pour des questions relatives aux inscriptions administratives, merci de nous contacter à partir du 17/08/2026 à cette adresse : [inscriptions.metz@ensam.eu](mailto:inscriptions.metz@ensam.eu)

## Résidence

**La résidence étudiante d'Arts et Métiers (Resam)** est située à deux pas du Campus Arts et Métiers de Metz. Elle accueille principalement les élèves de l'école. Elle compte 281 logements individuels et 20 logements doubles. Pour en savoir plus : <http://resam-metz.org/>

### Contact

M. Yves BECKER – Régisseur

Adresse : Résidence RESAM-METZ, 12, rue Félix Savart 57070 Metz

Tél : 03 87 37 47 00 Fax : 03 87 37 47 01 E-mail : [resam.metz@gmail.com](mailto:resam.metz@gmail.com)

### Les résidences universitaires du CROUS

Il existe d'autres résidences à proximité de l'école : Résidence Technopôle ou Bridoux.

### La demande de logement en résidence universitaire CROUS se fait en 3 étapes :

Créez un compte sur [www.messervices.etudiants.gouv.fr](http://www.messervices.etudiants.gouv.fr)

Constituez un « Dossier Social Etudiant » en ligne sur [messervices.etudiants.gouv.fr](http://messervices.etudiants.gouv.fr)

Demandez un logement : [trouverunlogement.lescrous.fr](http://trouverunlogement.lescrous.fr)

Pour en savoir plus sur :

- Les résidences : [Trouver un logement - Welcome \(univ-lorraine.fr\)](http://Trouver-un-logement-Welcome(univ-lorraine.fr))
- Les foyers (liste non exhaustive) : <http://www.etaphabitat.fr/> - <https://www.fjo-metz.org/>

### L'aide au logement de la CAF

La CAF de Metz peut vous aider à payer votre loyer. Pour tout renseignement : 4 Bd du Pontiffroy 57774 Metz-Cedex 9

[Caf : estimer son droit aux allocations logement et calculer son montant \(Simulateur\) | Service-public.fr](#)

 Il vous faut un garant pour louer un logement en France. Si vous n'en avez pas : [Avantages - Visale](#)

## Transports

Si vous arrivez par le train, sachez qu'une ligne assure la liaison entre la gare SNCF et l'école : Mettis B direction Hôpital Mercy ➡ descendre à la station « ARTS ET METIERS ».

## Restauration

**Restaurant Universitaire Le MetzIn**, voisin de l'école

La ligne self est ouverte de 11h30 à 13h30

Il n'y a pas de restauration le weekend.

[Resto U' Metz'In - Crous Lorraine \(crous-lorraine.fr\)](http://crous-lorraine.fr)

**Restaurant Universitaire au Technopôle** à proximité de l'école

Horaires : à partir de 11h30 le midi et 18h30 le soir

Brasserie : à partir de 11h30

L'**UFR MIM**, situé en face de l'école, dispose également d'une **cafétéria** accessible à tous les usagers du site qu'ils soient, réguliers ou ponctuels.

La cafétéria est ouverte de 7h30 à 16h00

Les espaces de restauration sont ouverts du lundi au vendredi hors période de vacances universitaires.

Modes de règlement : Carte étudiant (Izly) OU carte bancaire uniquement

## Médical

Le **Service de Santé Etudiante**, espace de prévention, accessible à tous, pourra vous apporter des réponses adaptées à vos attentes tout au long de votre année (consultations gratuites et confidentielles, bilan et conseil social...). Une équipe pluridisciplinaire accueille les étudiants tout au long de l'année universitaire et leur propose l'accès à un certain nombre de prestations de santé.

Choix du médecin traitant : pour une consultation chez un médecin généraliste conventionné au tarif de 26.5 €, vous devez l'avoir déclaré comme médecin traitant. Si vous ne l'avez pas déclaré comme médecin traitant, vous serez hors du parcours de soins coordonnés.

[https://www.ameli.fr/sites/default/files/formualires/132/s3704\\_0.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/formualires/132/s3704_0.pdf)



## **Service des formations**

—

[inscriptions.metz@ensam.eu](mailto:inscriptions.metz@ensam.eu)

[me-scolarite@ensam.eu](mailto:me-scolarite@ensam.eu)

03 87 37 54 30/76/82

4 rue Augustin Fresnel –  
57070 Metz